

Objet : Déclaration CFDT-CFTC au Conseil national de l'Action sociale

Notre déclaration sera courte. Elle évoquera non seulement l'état du dialogue social dans ce ministère, mais aussi, et surtout, son refus objectif de prendre en compte les attentes et les besoins de ses agents.

Le contenu de la note d'orientation pour 2021, que vous souhaitez envoyer à l'ensemble des présidents des Conseils départementaux d'action sociale, est d'ailleurs très explicite.

D'abord, sur les moyens : tous les observateurs reconnaissent aujourd'hui une montée régulière de la pauvreté, y compris chez les fonctionnaires. Mais, au Ministère des Finances, les crédits dédiés à l'Action sociale subissent à nouveau un gel de 6 %. En synthèse, dans la même période où les besoins des agents augmentent régulièrement, on refuse de mettre en oeuvre l'intégralité des moyens qui devraient l'être pour faire face à la situation. Cette attitude est diamétralement contraire à la responsabilité sociale qui est celle de notre Ministère, comme employeur.

Ensuite, au niveau des grandes orientations proposées par le Ministère : sur 4 de ces orientations, et vous le savez parfaitement, car nous vous le répétons depuis le départ, l'Alliance **CFDT-CFTC** est fondamentalement opposée à 3 d'entre elles :

Sur la gouvernance des opérateurs associatifs : vous avez décidé unilatéralement d'un regroupement des 7 associations s'occupant d'action sociale au ministère, aux secteurs d'activités très divers, de la restauration aux vacances et loisirs, en passant par le logement, c'est-à-dire de mélanger « les choux et les carottes ». Nous vous redisons que ce mélange des genres est, dès l'origine, porteur d'un échec prévisible ;

Pour pallier aux dysfonctionnements d'un système, dont vous avez, d'ailleurs, la responsabilité de la mise en place, l'Alliance **CFDT-CFTC** vous a également demandé d'intégrer plus étroitement à cette gouvernance les représentants des personnels, pour être au plus près des besoins et des demandes de ceux-ci. Vous ne faites visiblement aucun cas de cette demande, pourtant légitime, et surtout porteuse d'une meilleure efficacité au service des agents ;

S'agissant du parc de l'EPAF : malgré les nombreux échanges, groupes de travail, etc, avec les représentants des personnels, vous ne faites aucun cas non plus des propositions de l'Alliance **CFDT-CFTC**. Vous avez décidé de ne pas faire les investissements nécessaires à l'entretien des résidences de l'EPAF, de les vendre en partie ou en totalité, de reverser au moins la moitié des fonds au budget de l'Etat. Les résidences qui resteraient verraient leur gestion déléguée à des prestataires extérieurs. Que restera-t-il aux agents ? Un catalogue... C'est une liquidation plus ou moins avouée par le Secrétariat général. L'Alliance **CFDT-CFTC** vous le redit : elle s'oppose, et s'opposera, à cette liquidation, contraire aux intérêts des agents ;

Concernant le réseau de l'Action sociale : pour l'Alliance **CFDT-CFTC**, celui-ci, pour répondre au mieux aux besoins des collègues, doit être le plus proche possible d'eux. Le meilleur niveau, en termes de proximité et de qualité, est donc celui du département.

Mais, depuis le départ, le SG, et son bras armé, le rapport Walterski, ont prétendu que la région était le niveau pertinent, là aussi, en ne tenant aucun compte de nos observations et propositions, alors que nous représentons ceux-là même qui ont vocation à bénéficier des prestations de ce réseau.

Enfin, la protection sociale complémentaire : depuis la loi de 2013, les employeurs des entreprises du secteur financent en moyenne 58 % de la protection sociale de leurs salariés. En regard, le récent rapport de l'IGA/IGAS/IGF est accablant. Il dit que le MEFR participe, lui, à hauteur de 18 Euros par an et par agent. Du moins, cela traduit bien la place et l'importance qu'accorde le MEFR à la PSC.

Mais pour l'Alliance **CFDT-CFTC**, la santé des agents est de la responsabilité des employeurs publics : ceux-ci doivent favoriser l'accès aux soins et couvrir les risques lourds, en participant à une complémentaire respectant les solidarités notamment intergénérationnelles, au travers de contrats collectifs.

Après le rapport des Inspections générales, après les dernières déclarations de la Ministre en charge de la Fonction publique en la matière, il devient très urgent, comme le revendiquent depuis de nombreuses années la **CFDT** et la **CFTC** aux Finances, que les employeurs publics assument leurs responsabilités et que tous les agents bénéficient d'une aide financière à l'acquisition d'une complémentaire en santé et prévoyance à hauteur de 60% de son coût.

Pour conclure : en matière d'Action sociale, l'Alliance **CFDT-CFTC** n'est pas pour le statu quo. Nous estimons que l'avenir passe par une réforme intelligente, co-construite autour d'un dialogue social bien compris, et où, enfin les représentants du personnel ont toute leur place, dans l'élaboration des politiques, leur mise en œuvre, et leur gouvernance. En clair, l'Alliance **CFDT-CFTC** veut un changement de la gouvernance afin que les Organisations syndicales aient un réel rôle dans la définition de la stratégie de l'action sociale (élaboration du budget et, a priori, définition des offres) et du contrôle opérationnel des associations.

La délégation **CFDT-CFTC**.